

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

Département d'Ille et Vilaine

Séance du 24 septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. FOUGERES René, 1^{er} Adjoint, M. JOSSE Jean-Claude, 2^{ème} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 3^{ème} Adjointe, Mme TAN Jeannine, Mme CHEVALIER Mireille, M. BERTRAND Didier, M. NIVOLLE Bertrand, Mme BEREST Audrey.

Absente excusée : Mme CHISTREL Chantal

Absent : M. JACOB Jean-Marcel.

Secrétaire de Séance : Mme TAN Jeannine.

Date de convocation : 17 septembre 2013

Le compte-rendu de la séance du 5 août 2013 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT
2. ACQUISITION TRACTEUR
3. RENOUVELLEMENT CONTRAT FOURRIERE
4. RENOUVELLEMENT CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
5. RAPPORT ACTIVITÉS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
6. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n° 8-2013-1

EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une extension du réseau d'assainissement aux Grandes Grèves. En effet, entre la construction de la deuxième tranche et celle de la troisième tranche de ce réseau, une partie de ce secteur n'a pas été couverte. Or, une maison d'habitation est actuellement en cours de construction, et d'autres projets sont envisagés.

3 devis ont été sollicités et fournis pour ces travaux. Après étude, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de Ouest TP ; pour un montant de 7 122 € HT.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Ouest TP, à Dinan, pour l'extension du réseau d'assainissement au grandes Grèves, pour un montant de 7 122 € HT.

Délibération n° 8-2013-2

ACQUISITION TRACTEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le tracteur communal commence à vieillir, et qu'il serait peut-être souhaitable de le changer. 4 devis ont été reçus à cet effet, et sont étudiés par l'assemblée.

Monsieur BERTRAND s'interroge sur l'utilité de ce remplacement, il estime que le tracteur peut encore fonctionner correctement quelques années. Monsieur le Maire précise que si on doit en arriver à ne le changer que lorsqu'il ne fonctionnera plus, on ne pourra plus bénéficier d'une reprise. Le garage qui l'entretient alerte sur les risques de pannes à venir.

Monsieur le Maire propose de voter pour ou contre l'achat d'un nouveau tracteur. Un vote à mains levées donne les résultats suivants :

Votants : 9

Abstentions : 3 (M. Fougères, Mme Chevalier, Mme Berest)

Pour : 2 (M. le Maire, Mme Wysocki)

Contre : 4 (M. Josse, Mme Tan, M. Bertrand, M. Nivolle)

A la majorité, le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer le tracteur communal.

Délibération n° 8-2013-3

RENOUVELLEMENT CONTRAT FOURRIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les obligations du Code Rural imposent aux communes d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure à vocation communautaire ou départementale. La société Chenil Service est partenaire de la commune depuis plusieurs années, dans le cadre d'un contrat de capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2013, et il convient de le renouveler.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat entre la commune et la SA Chenil Service, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour un montant annuel de 0.759 € HT par habitant, soit à ce jour 1 057.54 € TTC.

Délibération n° 8-2013-4

RENOUVELLEMENT CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat « Accompagnement dans l'Emploi » conclu avec M. Gwénaél FOLIGNÉ arrive à échéance le 30 octobre prochain, et qu'il est possible de le renouveler pour une période de 6 mois, éventuellement reconductible.

Ce contrat devra être accompagné d'actions de formation.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Contrat Unique d'Insertion conclu avec M. Gwénaél FOLIGNÉ, à temps complet, pour une période de 6 mois éventuellement reconductible, à compter du 1^{er} novembre 2013.
- charge Monsieur le Maire de toutes démarches relatives à ce dossier.

Délibération n° 8-2013-5

RAPPORT ACTIVITÉS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de Communes pour 2011. Ce document expose les actions et réalisations de l'année 2012, ainsi que les différents chiffres et bilans financiers.

Différents points sont soulevés par le Conseil Municipal, parmi lesquels :

- le développement économique et les zones d'activités
- la piscine Dolibulle, et la construction prochaine d'une nouvelle piscine qui la remplacera.
- la Maison du Terroir
- la collecte des déchets. Monsieur FOUGERES rappelle son regret du refus de collecte individuelle à la Laronnière.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Election des Conseillers Départementaux et projet de découpage des nouveaux cantons: vœu du Conseil Municipal.

Le canton, créé en 1789, est une circonscription électorale dans laquelle est élu un Conseiller Général pour 6 ans. Jusqu'à maintenant les Conseillers Généraux étaient renouvelés par moitié tous les 3 ans.

La loi du 17 mai 2013 prévoit qu'à compter du renouvellement général de 2015, les Conseillers Généraux, appelés désormais Conseillers Départementaux, sont renouvelés intégralement tous les 6 ans.

Le scrutin est désormais binominal et le binôme de candidats est obligatoirement constitué d'un homme et d'une femme.

Mais le nombre d'élus ne sera pas modifié. La carte cantonale doit donc être revue en divisant le nombre de cantons par deux tout en vérifiant qu'il y ait bien un nombre de cantons impair dans chaque département.

Le projet de carte a été élaboré par les services du ministère de l'intérieur, afin d'assurer l'unicité de la méthode de travail dans l'ensemble des départements et le respect des critères fixés par la loi.

Il est rappelé que les nouvelles circonscriptions seront définies essentiellement sur une base démographique mais devront cependant bien intégrer les réalités territoriales.

Les projets finalisés seront présentés par les préfets devant les conseils généraux qui disposeront alors de six semaines pour rendre leur avis (stade actuel d'avancement pour le département d'Ille et Vilaine).

Le décret de redécoupage cantonal sera publié avant la fin mars 2014.

Selon le ministère de l'Intérieur, le travail de concertation locale réalisée à l'occasion de la rationalisation de la carte intercommunale facilitera « l'appropriation des nouveaux cantons par nos concitoyens ».

Le projet de carte actuellement diffusé établit la création d'un nouveau canton de Dol de Bretagne, regroupant 31 communes et totalisant une population d'environ 42 000 habitants.

Le nouveau canton de Dol de Bretagne serait constitué des communes suivantes :

Bagner-Pican, La Boussac, Broualan, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Cherrueix, Dol-de-Bretagne, La Fresnais, La Gouesnière, Hirel, Lillemer, Miniac-Morvan, Mont-Dol, Pleine-Fougères, Plerguer, Roz-Landrieux, Roz-sur-Couesnon, Sains, Saint-Benoit-des-Ondes, Saint-Broladre, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Guinoux, Saint-Marcen, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père, Saint-Suliac, Sougéal, Trans-la-Forêt, Le Tronchet, Vieux-Viel, La Ville-ès-Nonais et le Vivier-sur-Mer.

La lecture de cette liste fait apparaître une anomalie notable avec l'absence des communes de Baguer Morvan et d'Epiniac pourtant uniquement distantes de 3.5 km et 7 km de Dol alors que figure dans la liste, la commune de St Méloir des ondes située à plus de 17 km de Dol de Bretagne.

De même la réalité intercommunale ne semble pas très respectée puisque les deux communes susmentionnées font depuis toujours partie de la Communauté de Communes du pays de Dol de Bretagne et de la baie du Mont St Michel.

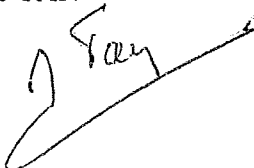
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- décide de s'opposer au découpage des nouveaux cantons tel que prévu par les services de l'Etat.
- dit qu'il souhaite que les communes de Baguer Morvan et Epiniac soient rattachées au canton de Dol afin de respecter une logique géographique et administrative.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

- Monsieur BERTRAND relève que des ardoises sont manquantes sur le toit de l'église.
- Madame WYSOCKI signale un problème de panneau de limitation de vitesse aux abords de l'Aumône. Un panneau est caché par la végétation, et en outre, on a d'abord un panneau de limitation à 70, puis un panneau de fin de limitation, et à nouveau un panneau de limitation à 70. Ne serait-il pas judicieux de supprimer le panneau de fin de limitation ? Cette question va être vue sur place.
- Madame BEREST signale que les trottoirs près du rond-point de la Planche sont sales. Il est également signalé que le carrefour du bois Robin n'est pas soigné. Monsieur le Maire va revoir ce problème avec le conseil Général, en charge de ce carrefour. Madame WYSOCKI relaye la plainte d'habitants de la Résidence de la Planche, au sujet des plantations de la place, inadaptées et mal entretenues, qui attirent des nuisibles.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la Voie Verte vont commencer dans quelques mois. L'association syndicale des Dignes et Marais a donné son accord au passage sur la digue là où ce passage a été prévu par la tracé. Les élus déplorent qu'il n'ait été tenu aucun compte de l'enquête publique.
- Monsieur NIVOLLE rappelle que plusieurs ponts présentent des risques. Monsieur le Maire suit cette question.
- Il est décidé de réunir les habitants du lotissement Saint-Pierre le vendredi 11 octobre à 18 h 30, pour débattre d'un plan de circulation dans le lotissement.
- Madame CHEVALIER demande où en est le dossier de terrain multisports. Monsieur JOSSE répond qu'à ce jour, il n'a pas été possible de trouver d'implantation.
- Madame BEREST souligne des difficultés de stationnement devant l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La Secrétaire de séance,
Jeannine TAN



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

